



Dakar, le 08 OCT. 2009

*Le Président de la République*

**Monsieur,**

J'accuse réception de votre lettre, datée du 23 septembre 2009, et vous en remercie vivement.

J'ai beaucoup apprécié le ton de votre lettre, mesuré et prudent car vous prenez la précaution de bien signaler ce qui vous a été rapporté.

Savez-vous que des journalistes, dont on dit qu'ils sont proches du pouvoir, ont aussi été condamnés, parfois très sévèrement.

Ndiogou Wack Seck, Rédacteur en Chef de *'Il est Midi'*, connu pour être le défenseur du régime contre les attaques injustifiées de la presse coalisée, a été condamné 12 fois par la justice à des peines d'amendes et de prison. Celui-là n'a jamais trouvé une seule association ou comité de journalistes pour enquêter sur son cas, ni une ONG des droits de l'homme pour protester.

Le Sénégal est un pays de démocratie où les journalistes sont particulièrement bien traités. Leur association recevait du gouvernement socialiste précédent une aide annuelle de 150 millions CFA (\$ 300.000) que j'ai portée à 300 millions (\$600.000) puis à 600 millions (1,2 million de dollars).

Le drame de la presse sénégalaise, c'est qu'il y a trop de titres pour un lectorat limité, parce que nous avons de nombreux analphabètes. Les journaux se font donc la concurrence par les gros titres en couleur, les plus sensationnels possibles, pour attirer les acheteurs, quitte à inventer ou parfois arranger la vérité.

Avant le régime de l'alternance libérale, les patrons de presse se partageaient les subventions, laissant de côté les journalistes, véritables abeilles ouvrières de la ruche. Au grand dam des patrons de presse, nous avons changé les choses et maintenant patrons de presse et journalistes sont financièrement soutenus.

Pour cette raison, les jeunes reporters ne sont pas d'accord avec les anciens qui vivent de rançons. Ici nous parlons de journalistes alimentaires : on paie le titre et la page.

Bien entendu, je me refuse à ce jeu et c'est pourquoi nombreux sont ceux d'entre eux qui se sont coalisés contre moi, ce qui ne me gêne pas car les Sénégalais sont plus intelligents qu'on ne croit. Les journalistes devenus peu crédibles ne peuvent plus avoir d'incidence significative sur les élections.

Pour les tirer de cette situation fâcheuse, j'ai décidé de construire une Maison de la Presse. Dans ce bâtiment moderne de 8 étages, leur Association disposera d'environ 4 étages équipés pour son fonctionnement. Je leur ai demandé de mettre le reste en location, de façon à obtenir des revenus réguliers et être indépendants.

Les 7 milliards CFA du coût de l'immeuble, consacrés à la construction, pourraient donner à n'importe quel régime de grands titres dithyrambiques quotidiens. Mais notre régime ne le fera pas. Notre sens de la liberté nous empêche d'acheter les consciences.

Pour en revenir aux cas que vous avez signalés, les deux journalistes de Kaolack, que vous avez évoqués, constituent la meilleure preuve de l'indépendance de la justice.

Dans notre système judiciaire inspiré de celui de la France, le Procureur de la République, qu'on appelle encore le Parquet, dépend du Ministre de la Justice, dont il reçoit des instructions en tant qu'Avocat de l'Etat. En face, l'Avocat du Barreau qui défend le citoyen poursuivi. Entre les deux se trouve le juge indépendant.

Dans ce cas justement, le Procureur, c'est-à-dire le Ministre de la Justice, représentant le Gouvernement, s'était opposé au mandat de dépôt contre les journalistes (emprisonnement). Le juge est passé outre et a mis les journalistes en prison. Leur mise en liberté provisoire est intervenue le 23 septembre 2009 grâce aux diligences du Parquet.

Voici ce qu'il en est des deux autres journalistes Boubacar Kambel Dieng et Kara Thioune. Lors d'une conférence de presse d'une de nos vedettes du football, la salle était comble et la conférence avait commencé. Arrive le journaliste qui se voit arrêté par un policier qui avait reçu des ordres de ne plus laisser personne passer, afin de ne pas déranger la conférence de presse qui avait commencé. Il gifla le policier, tout simplement. Il s'ensuivit une empoignade. Son compagnon journaliste intervint et tous deux entrèrent en bagarre contre le policier. Les autres policiers, qui étaient dans le voisinage, arrivèrent. Vous devinez la suite. Les deux journalistes agresseurs furent arrêtés et déférés au Parquet.

Y a-t-il beaucoup de pays où un journaliste peut impunément se permettre de gifler un policier ? Ils ont choisi des avocats pour les défendre.

La plainte des journalistes est à l'instruction. On ne peut donc pas parler d'impunité.

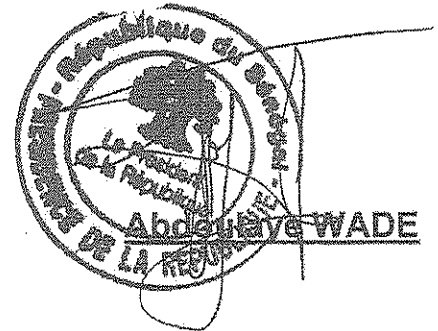
Comme vous le voyez, la situation de la presse au Sénégal est très complexe et comme vous l'avez justement relevé plusieurs fois, j'ai demandé la réforme du Code de la presse en dépénalisant le délit de presse. Je vous signale ici que des journalistes, parmi les plus importants, se sont publiquement prononcés dans leur organe contre la dépénalisation. Cela ne m'arrêtera pas et je viens de saisir de nouveau le Premier Ministre de ce dossier de dépénalisation, et d'élaboration d'un nouveau Code de la Presse.

Je saisis l'occasion de l'intérêt que vous manifestez à notre pays, pour vous demander de nous apporter votre assistance, en désignant deux juristes américains, spécialisés dans le droit de la presse, pour venir participer à nos discussions et nous aider à mettre en place un Code de la presse plus démocratique que celui des Etats-Unis.

Je fais la même demande au Gouvernement des Etats-Unis, dans le cadre de la coopération bilatérale.

Je terminerai par le mot de Mme Clinton. Peut être que nous n'en avons pas la même compréhension. Pour moi, il s'agit d'un conseil d'ami. Rien n'étant parfait dans ce monde, le système sénégalais ne se flatte pas de l'être et c'est pourquoi des conseils, qui peuvent l'améliorer, seront toujours les bienvenus. Nul doute que Mme Clinton recevra notre demande d'assistance juridique, pour la rédaction d'un Code de la Presse consensuel, mais démocratique, car n'oubliant pas les droits de l'Etat et des autres citoyens de défendre leur honneur.

En vous remerciant encore une fois de l'intérêt que vous portez à notre pays, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



PJ : copie de la maquette de la Maison de la Presse

**M. Joël SIMON**  
**Directeur Exécutif**  
**Comité pour la Protection des Journalistes**  
**330 7<sup>th</sup> 11<sup>th</sup>, Fl**  
**New York NY 10001**  
**USA**

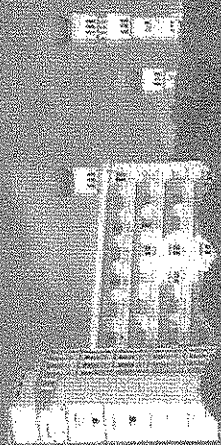
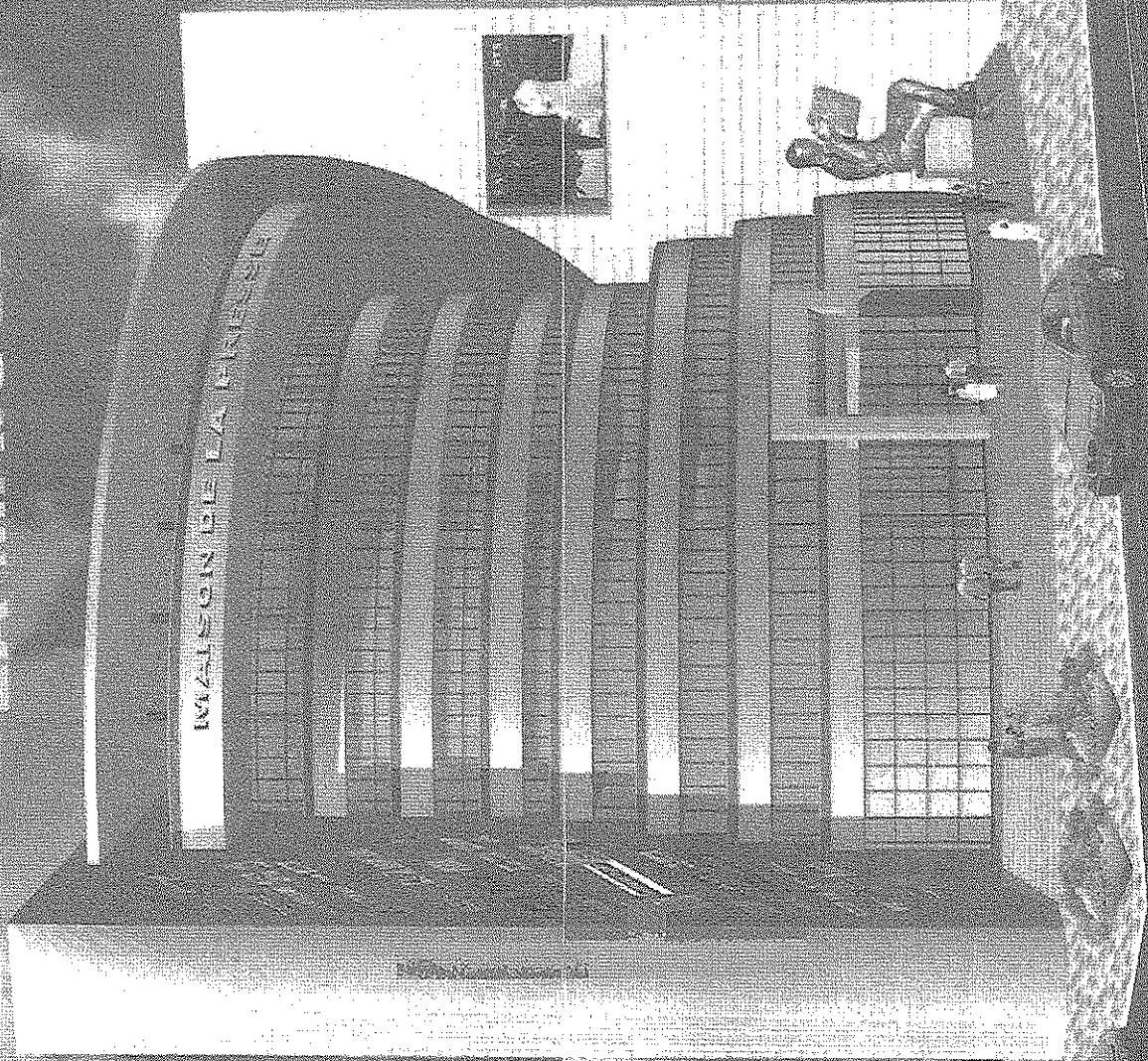
**Copies :**

- S.E. Paul Badji Représentant Permanent de la République du Sénégal aux Nations Unies
- S.E. Amadou Lamine BA, Ambassadeur de la République du Sénégal aux Etats Unis d'Amérique
- S.E. Mme Marcia S. Bernicat, Ambassadeur des Etats Unis d'Amérique au Sénégal
- S.E. Mme Hillary Rodham Clinton, Secrétaire d'Etat des Etats Unis d'Amérique
- Sénateur Russ Feingold, Président du Sous Comité des Affaires Africaines du Sénat Américain

- Sénateur Johnny Isakson, Vice-Président du Sous-Comité des Affaires Africaines du Sénat Américain
- Représentant Donald M. Payne, Jr. Président du Sous-Comité de la Chambre pour l'Afrique et la Santé
- Représentant Chris H. Smith, Vice Président du Sous-Comité de la Chambre pour l'Afrique et la Santé
- Représentant Adam Schiff, Fondateur et Co-Président du Groupe Parlementaire pour la liberté de la presse
- Représentant Mike Pence, Co-président du Groupe parlementaire pour la liberté de la presse
- Faith Pansy Tiakula, Rapporteur Spécial sur la liberté d'expression en Afrique
- National Association of Black Journalists

# LA MAISON DE LA PRESSE

VERSION A



**La Maison de la Presse en construction  
Press House coming up**

